

LES COPROPRIETAIRES S'EXPRIMENT

SUR LES COMPTEURS INDIVIDUELS D'EAU

De Mr REYMANN le 9 Décembre 2009 :

*Personnellement je ne suis pas pour des compteurs individuels-(chaque étude de ce problème a montré que le coût était plus élevé)
bonnes fêtes de fin d'année . Bon courage
(ps je reste solidaire de l'équipe du Conseil Syndical)*

De Mr BARNABE le 22 Octobre 2009 : Suite à votre demande, je donne mon accord pour la pose de compteurs

d'eau individuels. Dans tous les cas vous avez ma confiance quand à vos différentes démarches que je trouve judicieuses et dans l'intérêt de tous.

Réponse de Madame Paihous au mail de F.Pastor le 19 Octobre 2009 :

.....Je peux toutefois répondre au mail que vous avez envoyé (je pense le dernier en date) suite à votre rencontre sur la copropriété avec M. Strippoli, la fuite sur le TE qui alimente le VO a été réparée et en même temps CID a réglé la pression à 3 bars.

De Mr GENTILI le 15 Octobre 2009 : Après avoir pris connaissance de l'étude poussée sur l'individualisation

des dépenses d'eau,

Tout d'abord, toutes mes félicitations pour le travail en profondeur.

Il y a longtemps que l'on pense que la responsabilisation sur la consommation d'eau en entrainerait une diminution et une meilleure répartition du coût.

Au vu de tous les paramètres en cause, force est de faire confiance à l'étude réalisée par les spécialistes et de pencher vers l'option "location / compteurs volumétriques".

Il est étonnant que l'on ai pas fait mention sur la pression excessive supportée par le réseau:

- Effet sur la consommation,

- Efforts supportés par le matériel (tuyauteries, joints, robinetterie)

La pose d'un détendeur poserait-elle problèmes ?

Avec mes plus amicales salutations,

Albert Gentili

De Mr KNITTEL le 29 Août 2009 : Concernant les fuites d'eau, il faudra, comme vous l'avez déjà cité,

installer impérativement des compteurs individuels en forçant un peu la main aux réticents. Je suis

sûr, vu la consistance de notre copropriété (villas et appartements) au point de vue légal, la justice

pourrait trancher le cas échéant en faveur des compteurs et les rendre obligatoires sans passer par

un vote de l'Assemblée, vote que refuserait 80% des Cristallines et des appartements avec jardin

et des résidents à l'année.....on les comprend !

De Mr CADET le 19 Août 2009 : Bonjour, je serai de votre côté pour la pose de compteur d'eau individuel, c'est la seule façon de responsabiliser les copropriétaires en ce qui concerne leur consommation d'eau.

De Mr KNITTEL le 17 Mars 2009 : Ayant déjà précédemment signalé ces excès d'arrosages

automatiques même en hiver, avec photos à l'appui, je serais favorable aux compteurs d'eau individuels quel qu'en soit le coût de l'abonnement. Au moins chacun paierait ce qu'il consomme et plus besoin d'interdire ces arrosages. Ceci ramènera une certaine tranquillité chez les copropriétaires. Dans toutes nouvelles résidences, ces compteurs d'eau sont obligatoires.

De Mr CADET le 16 Mars 2009 : je suis tout à fait d'accord avec vous en ce qui concerne la responsabilisation des propriétaires face à leur dépense de l'eau. Depuis un certain temps je demande que l'on étudie la pose de compteurs d'eau séparatif - pour que chacun paie sa consommation d'eau - Il serait bon que le syndic ait une idée du coût pour chacun de la mise en place d'un compteur et le coût annuel de son relevé. Dans notre résidence, ARENA, c'est ce que nous avons fait depuis qq années et il n'y a plus de problème.